

# Vacances de Printemps 2025

du 07 au 11 avril 2025

## Stage AÏKIDO/THEÂTRE/VELO/PARC AVENTURE

### PROGRAMME

8 – 10 ans

<b>Lundi 07 avril 2025 :</b>	aïkido/randonnée VTC/théâtre d'improvisation
<b>Mardi 08 avril 2025 :</b>	aïkido/randonnée VTC/théâtre d'improvisation
<b>Mercredi 09 avril 2025 :</b>	escalade C. Sée + Accrobranche au Schnepfenried (1) (2)
<b>Jeudi 10 avril 2025 :</b>	aïkido/randonnée VTC/théâtre d'improvisation
<b>Vendredi 11 avril 2025 :</b>	aïkido/randonnée VTC/théâtre d'improvisation

**(1) Transport en bus**

**(2) Activités payantes**

La Direction des sports ne possède pas de vélo. Merci de vérifier que votre vélo soit en parfait état de marche : (pneus gonflés, freins, ...)

Le casque est obligatoire pour tous les déplacements en vélo.

Le kit de réparation est exigé pour les réparations éventuelles (chambres à air).

## **ORGANISATION**

- Date :** du 07 au 11 avril 2025
- Horaires :** de 10h à 17h
- Repas :** tiré du sac
- Lieu de rendez-vous et de retour :** du lundi 07 avril au vendredi 11 avril 2025 : parking du complexe sportif Camille Sée, 40 avenue de l'Europe à Colmar.
- Âge :** 8 – 10 ans
- Nombre de places :** 16
- Frais d'inscription (1) :** 8 € à régler le jour de l'inscription par CB, espèces ou par chèque à l'ordre de « Régie recettes activités sportives Service de la Jeunesse et des Sports de la Ville de Colmar »
- Inscription :** Les inscriptions auront lieu du lundi 31 mars 2025 au vendredi 4 avril 2025, au bureau N°812/813 de la Direction des Sports de la Ville de Colmar.
- Frais d'activités (2) :** Pour l'« Accrobranche » : 20 €, à régler par l'enfant directement au Parc Aventure.
- Assurance :** L'assurance de la Ville se limite aux dommages imputables à l'organisation du stage ; c'est l'assurance des parents ou des responsables légaux qui couvre le participant. Il est conseillé de vérifier que la « Responsabilité Civile » personnelle couvre bien tous les accidents liés à la pratique du sport.

**En dehors des plages horaires d'activités (lundi, mardi, mercredi, vendredi de 10h à 17h, les enfants sont sous l'entière responsabilité des parents. En cas d'incident ou d'accident, la Ville déclinera toute responsabilité. Nous vous remercions de bien vouloir chercher votre enfant à l'heure.**

**Partie à remplir OBLIGATOIREMENT et à conserver par l'intéressé(e)  
après oblitération par la Ville de Colmar**

**Inscription au stage « Multisports Printemps 2025 » du 07 au 11 avril 2025**

Je soussigné(e) (nom et prénom) ..... autorise  
mon enfant (nom et prénom) ..... né(e)  
le ..... de sexe (M ou F) ..... à participer au stage :

**« Multisports Printemps 2025 »**

Adresse : .....

Adresse mail : ..... Tél. portable : .....

Tél. privé : ..... Tél. professionnel : .....

J'autorise les éducateurs de la Direction des sports de la Ville de Colmar à prendre les dispositions nécessaires en cas d'accident et d'hospitalisation. Par ailleurs, je certifie que mon enfant est médicalement apte à la pratique sportive.

J'autorise mon enfant à rentrer seul : oui non / sera récupéré à 17h : oui non

Date : ..... Paiement des frais d'inscription de **8 €** : en espèces  chèque  CB

**Le chèque devra être libellé à l'ordre de : « Régie recettes activités sportives Service de la Jeunesse et des Sports de la Ville de Colmar »**

Signature obligatoire des parents :

**Partie à conserver par la Direction des sports**

**Inscription au stage « Multisports Printemps 2025 » du 07 au 11 avril 2025**

Je soussigné(e) (nom et prénom) ..... autorise mon  
enfant (nom et prénom) ..... né(e)  
le ..... de sexe (M ou F) ..... à participer au stage :

**« Multisports Printemps 2025 »**

Adresse : .....

Adresse mail : ..... Tél. Portable : .....

Tél. privé : ..... Tél. professionnel : .....

J'autorise les éducateurs de la Direction des sports de la Ville de Colmar à prendre les dispositions nécessaires en cas d'accident et d'hospitalisation. Par ailleurs, je certifie que mon enfant est médicalement apte à la pratique sportive.

J'autorise mon enfant à rentrer seul : oui non / sera récupéré à 17h : oui non

Date : ..... Paiement des frais d'inscription de **8 €** : en espèces  chèque  CB

**Le chèque devra être libellé à l'ordre de : « Régie recettes activités sportives Service de la Jeunesse et des Sports de la Ville de Colmar »**

Signature obligatoire des parents :

## INFORMATIONS PRATIQUES

Parc Aventure Schnepfenried  
68380 SONDERNACH  
07 81 90 03 57

Complexe sportif Camille Sée  
40 avenue de l'Europe  
68000 COLMAR

**Pour tout renseignement s'adresser à :**

Mairie de Colmar  
Service des sports – actions sportives

[laurent.bicart@colmar.fr](mailto:laurent.bicart@colmar.fr)

